

100 ANS SAMSE



Sebastien Tillet

ENSEMBLE, DEPUIS 1920

Assemblée Générale 2020
BROCHURE DE CONVOCATION

JEUDI 25 JUIN 2020 À 8H30

SOMMAIRE

I.	MOTS DES PRESIDENTS.....	4
II.	COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE.....	5
III.	COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE.....	6
IV.	ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE.....	7
V.	EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	8
VI.	ORDRE DU JOUR.....	11
VII.	RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS.....	12
VIII.	TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES.....	15
IX.	PROJETS DE RESOLUTIONS.....	16
X.	DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS	21

I. MOTS DES PRESIDENTS

Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Annuelle de SAMSE se tiendra le Jeudi 25 Juin à 8h30.

Dans le respect des consignes du Gouvernement et des autorités de santé visant à lutter contre la propagation du coronavirus, l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis clos.

Nous regrettons évidemment que cet événement annuel important pour notre Groupe et nos actionnaires, ne puisse se tenir. Nous mettrons néanmoins à votre disposition sur le site de notre Groupe la présentation qui aurait dû vous être faite.

De 2019, nous retiendrons une activité dynamique qui a largement contribué à nos bons résultats sur nos deux métiers, Négoce et Bricolage. Une progression de 5,1 % de notre chiffre d'affaires et de 10,3 % de notre Résultat Opérationnel Courant. Nous atteignons même le cap symbolique de 1,5 Md d'€ de chiffre d'affaires, preuve s'il en est besoin que notre Groupe se porte bien.

Ceci est le fruit d'une exploitation quotidienne performante - saluons ici l'implication de tous - qui nous a également permis de structurer l'entreprise pour préparer l'avenir. En 2019, le Groupe a initié de nombreux projets et signe même une année record en termes d'investissement et de transformation.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale et le détail des résolutions qui vous sont proposées figurent dans la présente brochure.

Nous serons cette année appelés à voter sur 27 résolutions, qui concernent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et l'affectation du résultat.

Vous serez amenés à vous prononcer sur le renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance ainsi que sur les éléments et la politique de rémunération des dirigeants.

Vous aurez également à statuer sur la modification du mode d'administration et de gestion de notre société et sur l'adoption des nouveaux statuts.

Par ailleurs, un exposé sur la situation et l'évolution de nos activités au cours de l'exercice écoulé fera l'objet d'une présentation qui sera disponible sur notre site, compte tenu du contexte actuel.

Dans la mesure où l'Assemblée Générale est tenue à huis clos, vous avez uniquement la possibilité de voter par correspondance ou de donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, selon les modalités décrites dans l'avis de réunion et dans la brochure.

Vous pourrez obtenir des informations complémentaires en consultant notre site internet, groupe-samse.fr, sur lequel sont mis en ligne l'essentiel des documents que nous tenons à votre disposition.

En outre, si vous le souhaitez, nous pouvons vous adresser, à nos frais, les renseignements énumérés à l'article R.225-88 du Code de commerce. Pour ce faire, veuillez compléter le formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements figurant dans la présente brochure.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre confiance dans le Groupe, dans ces circonstances exceptionnelles.



Olivier MALFAIT
Président du Directoire



François BERIOT
Vice-Président du Directoire

II. COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

Dans le contexte de pandémie de Covid-19 et des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de ce virus, l'Assemblée se tiendra exceptionnellement sans la présence physique de ses actionnaires, à huis clos.

Dans ces conditions, les actionnaires ne pourront pas être admis physiquement à la réunion et sont invités à participer à l'Assemblée par les moyens de vote à distance par l'utilisation du formulaire de vote par correspondance ou en donnant pouvoir au Président.

Les actionnaires sont invités à consulter la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site de la société.

1. CONDITIONS PREALABLES POUR POUVOIR VOTER

Pour voter à l'Assemblée, vous devez justifier de la propriété de vos actions au 2^{ème} jour ouvré (entendu au sens de jour de bourse) précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

Vous êtes actionnaire au nominatif : vos actions doivent être inscrites sur les registres de titres tenus pour le compte de la société, par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Vous êtes actionnaire au porteur : vos actions doivent être inscrites dans le compte de titres au porteur, tenu par votre intermédiaire bancaire ou financier teneur de compte. Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation, certifiant votre qualité d'actionnaire, délivrée par l'intermédiaire habilité et doit être annexée au formulaire unique de vote.

2. MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Dans le contexte de pandémie de Covid-19 et des mesures prises par le Gouvernement, l'Assemblée se tiendra à huis clos. Par conséquent, **il ne sera pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée et de donner pouvoir à une personne dénommée. Seuls les formulaires de vote donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou de vote par correspondance seront pris en compte.**

Voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée

Vous êtes actionnaire au nominatif : votre formulaire unique de vote par correspondance est joint à la convocation.

Vous êtes actionnaire au porteur : demandez votre formulaire unique de vote à votre établissement teneur de compte ou téléchargez le sur le site internet de la société à l'adresse suivante : groupe-samse.fr. Toute demande écrite devra, pour être honorée, avoir été reçue au siège social de la société, au plus tard 6 jours calendaires avant la date de réunion de cette Assemblée.

Pour être pris en compte, votre formulaire unique de vote dûment rempli, daté et signé, devra être reçu par le service des Assemblées de la société, au plus tard 3 jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée :

- soit par courrier postal, à l'adresse suivante : SAMSE, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cedex 2,
- soit par email à l'adresse suivante : service-assemblees@samse.fr.

III. COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

Dans le contexte de l'épidémie du coronavirus, l'Assemblée se tenant à huis clos, nous vous demandons de ne pas cocher la case « Je désire assister à cette Assemblée » ni la case « Je donne pouvoir à ».

- 1 Voter par correspondance** : Compléter l'ensemble des rubriques dédiées au vote par correspondance
- 2 Donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : Cocher la case prévue à cet effet
- 3 Dater et signer le formulaire**

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

SAMSE
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Au capital de 3 458 084 €
 Siège social : 2 rue Raymond Pitet
 38100 GRENOBLE
 056 502 248 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 Convoquée le 25 juin 2020 à 8 heures 30
 À huis clos
COMBINED GENERAL MEETING
 To be held on June 25th 2020 at 08.30 am
 Held in closed session

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

<p>1</p> <p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)</p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.</p> <table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> <td>A</td><td>B</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td> <td>C</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td> <td>E</td><td>F</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>31</td><td>32</td><td>33</td><td>34</td><td>35</td><td>36</td><td>37</td><td>38</td><td>39</td><td>40</td> <td>G</td><td>H</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>41</td><td>42</td><td>43</td><td>44</td><td>45</td><td>46</td><td>47</td><td>48</td><td>49</td><td>50</td> <td>J</td><td>K</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box: - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting. <input type="checkbox"/> - Je m'abstiens. / I abstain from voting. <input type="checkbox"/> - Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf. <input type="checkbox"/> Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : To be considered, this completed form must be returned no later than: sur 1^{ère} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification 22 juin 2020 / June 22nd 2020</p> <p>à la société / to the company SAMSE À l'attention de Martine VILLARINO</p>										1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	K	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	<p>2</p> <p><input type="checkbox"/> JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cf. au verso (3)</p> <p>I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING See reverse (3)</p> <p><input type="checkbox"/> JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée I HEREBY APPOINT : See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name</p> <p>Adresse / Address</p> <p>ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque. CAUTION : As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.</p> <p>Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1) Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)</p>																																																																																	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B																																																																																																																																																																																																																																																
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D																																																																																																																																																																																																																																																
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F																																																																																																																																																																																																																																																
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H																																																																																																																																																																																																																																																
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	K																																																																																																																																																																																																																																																
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																								
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																
<p>3</p> <p>Date & Signature</p>																																																																																																																																																																																																																																																											

Le formulaire complété, daté et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à la société :

- soit par courrier postal, à l'adresse suivante : SAMSE, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cedex 2,
- soit par email à l'adresse suivante : service-assemblees@samse.fr

et reçu 3 jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 22 juin 2020 au plus tard.

Dans le contexte actuel lié au coronavirus, nous vous invitons à privilégier l'envoi de votre formulaire de vote par email

IV. ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Olivier MALFAIT

Président du Directoire

François BERIOT

Vice-Président du Directoire et Directeur Général

Laurent CHAMEROY

Directeur Général et Financier

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Patrice JOPPE

Président du Conseil de Surveillance

Paul BERIOT

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Xavier DUCLOS

Membre du Conseil de Surveillance salarié

DUMONT INVESTISSEMENT

Représentée par Martine VILLARINO

Membre du Conseil de Surveillance

Martine PACCOUD

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Stéphanie PAIX

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

V. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2019	2018	% de var.
Chiffre d'affaires	1 499,1	1 426,8	5,1
Résultat opérationnel courant	59,8	54,2	10,3
Résultat opérationnel	60,3	55,2	9,3
Résultat financier	-1,8	-1,1	67,9
Charge d'impôt	19,2	14,8	29,6
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4,0	4,1	-3,0
Résultat net des sociétés intégrées	43,4	43,5	-0,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41,1	41,1	0,0

Norme IFRS 16 – Locations financières

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe applique cette norme selon la méthode dite rétrospective simplifiée (sans retraitement des périodes comparatives).

Le résultat opérationnel courant est faiblement impacté (+ 0,5 M€). La charge des loyers de 19,1 M€ est remplacée par une charge de dotation aux amortissements de 18,6 M€. Par ailleurs, une charge d'intérêts de 1,0 M€ impacte le résultat financier. Après effets d'impôt, l'impact sur le résultat net ressort à - 0,4 M€.

Au 31 décembre 2019, la dette financière complémentaire issue d'IFRS 16 s'élève à 70,3 M€.

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 1 499 M€ au 31 décembre 2019, soit une croissance de 5,1 % par rapport à 2018 (+ 3,4 % à périmètre comparable*).

A fin décembre 2019, le chiffre d'affaires consolidé des enseignes de l'activité négoce s'élève à 1 185 M€, en progression de 4,8 %. Retraité des mouvements de périmètre, l'activité comparable est également en augmentation de 2,8 %.

Le chiffre d'affaires bricolage concrétise au 31 décembre 2019 une tendance positive (+ 6,1 %) et s'élève à 314 M€. Le périmètre de cette activité reste stable sur les 2 périodes présentées.

Le bricolage confirme donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble de l'année, supérieure à celle du marché (+ 1,8 % à fin décembre - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du bricolage).

(*) : Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de « comparable » qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2018 et 2019.

V. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2019	2018	% de var.
Négoce	1 185,4	1 131,1	4,8
Bricolage	313,7	295,7	6,1
Total Groupe	1 499,1	1 426,8	5,1

2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'établit à 59,8 M€, en augmentation de 10,3 %.

Le résultat opérationnel courant de l'activité négoce progresse de 8,5 % pour atteindre 44,0 M€. Cette bonne performance s'explique par une amélioration du taux de marge, associée à la croissance d'activité réalisée sur l'année 2019.

Le risque client a par ailleurs été maîtrisé sur 2019.

L'activité bricolage affiche un résultat opérationnel courant de 15,8 M€, en forte progression de 2,2 M€ (+ 15,8 %) par rapport à 2018. Tout comme sur l'activité négoce, le taux de marge commerciale augmente sur le bricolage, avec une activité qui reste très dynamique.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 60,3 M€. Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement un produit net sur cessions immobilières de 0,5 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier se dégrade de 0,7 M€ compte tenu du retraitement relatif à la norme IFRS16.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt augmente de 4,4 M€ pour s'établir à 19,2 M€. Le taux apparent d'impôt progresse sensiblement à la suite de l'évolution des modalités fiscales de constatation du CICE (le crédit d'impôt non imposable en 2018 est remplacé par une réduction de charges patronales non retraitée fiscalement en 2019).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en léger retrait de 3 % (soit 0,1 M€). Ceci s'explique notamment par la diminution de la contribution de ZANON TRANSPORTS à la suite de la prise de contrôle réalisée fin septembre 2018.

Le résultat net des sociétés intégrées s'établit donc à 43,4 M€, en diminution de 0,2 %. Retraité d'IFRS 16, le résultat net est en hausse de 0,2 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 41,1 M€.

FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dettes financières non courantes	174,8	133,4
Dettes financières courantes	91,5	74,9
T trésorerie active	-70,6	-61,7
Endettement net	195,7	146,6

V. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	2019	2018	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	603,3	576,2	4,7
Résultat d'exploitation	17,3	16,6	4,5
Résultat financier	15,9	13,2	21,2
Résultat exceptionnel	-2,0	-1,5	26,0
Participation	1,2	1,0	21,9
Impôt sur le résultat	5,4	4,9	10,2
Résultat net	24,7	22,3	10,9

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2019 s'élève à 603,3 M€ contre 576,2 M€ en 2018, ce qui représente une hausse de 4,7 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 16,6 M€ en 2018 à 17,3 M€ en 2019, soit une hausse de 4,5 % : les produits d'exploitation se situent à 616,0 M€ et les charges d'exploitation à 598,7 M€.

Le résultat financier est en hausse de 21,2 % liée essentiellement à la hausse des dividendes reçus sur l'exercice 2019.

Le résultat exceptionnel qui était de - 1,5 M€ en 2018 ressort à - 2,0 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,2 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,4 M€, le résultat net s'établit à 24,7 M€, en hausse de 10,9 % par rapport au résultat 2018.

DIVIDENDE

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'épidémie du virus Covid-19 engendre à compter du 17 mars 2020 des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture d'une partie significative de ses sites de distribution des activités négoce et bricolage. La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel).

Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2019, le Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme.

Le Groupe SAMSE entend maintenir sa stratégie de développement de son maillage existant des agences de négoce et des magasins de bricolage, et poursuivre également la bonne intégration des acquisitions réalisées au cours de l'année 2019.

VI. ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice 2019,
- Approbation des conventions réglementées,
- Ratification de la nomination par cooptation de Martine Paccoud en qualité de membre du Conseil de Surveillance indépendant,
- Ratification de la nomination par cooptation de Paul Bériot en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président du Directoire et aux membres du Directoire, au titre de l'exercice 2019,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019,
- Approbation du rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux,
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2020,
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions,

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées,
- Modification du mode d'administration et de gestion,
- Adoption des nouveaux statuts,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,

A TITRE ORDINAIRE :

- Nomination des administrateurs,
- Pouvoirs pour les formalités.

VII. RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 24 738 048,00 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 100 385 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 43 361 282 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 41 115 149 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 8,00 € par action ; il sera versé à compter du 29 juin 2020 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2019, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de	24 738 048,00 €
- du report à nouveau de	18 514 420,85 €
s'élève à	43 252 468,85 €

Le dividende versé représentera la somme de 27 664 672,00 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 15 587 796,85 € sera inscrit au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2016	2,20 €
2017	2,50 €
2018	2,50 €

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

Résolutions 5 à 9 – Composition du Conseil de Surveillance

Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil de Surveillance prise le 31 mars 2020, de coopter Martine Paccoud et Paul Bériot, en qualité de membres du Conseil de Surveillance en remplacement respectivement de BME FRANCE et Remco Teulings, démissionnaires, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous rappelons que les mandats de Paul Bériot, Patrice Joppé, DUMONT INVESTISSEMENT, Martine Paccoud et Stéphanie Paix viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2020 et vous soumettons le renouvellement desdits mandats pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résolutions 10 à 14 - Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée aux membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2019 et du rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un « vote ex post », les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 aux membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des rémunérations et des nominations et ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance figurant au chapitre 2.4 du Document d'enregistrement universel.

VII. RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS

Résolution 15 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

Les éléments de la politique de rémunération sont décrits en détail dans le rapport figurant dans le chapitre 2.4 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 16 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de 18 mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 200 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la 17^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.2 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Résolution 17 – Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, pour une période de 18 mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises

dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019.

Résolution 18 - Nouvelle organisation de la gouvernance

Par la 18^{ème} résolution, il vous est demandé d'approuver le nouveau mode de gestion et d'administration de la société. Il vous est proposé de faire évoluer l'organisation de la gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil d'Administration et réunir les fonctions de Président et de Directeur Général.

Si vous approuvez cette proposition, le Conseil sera composé des membres actuels du Conseil de Surveillance ainsi que d'Olivier Malfait, actuel Président du Directoire, qui deviendra alors Président Directeur Général.

Il vous est proposé de revenir à la structure moniste (Conseil d'Administration), qui était le mode de gouvernance de SAMSE jusqu'en 2000. Le passage à la structure dualiste (Conseil de Surveillance/Directoire) a permis avec succès d'assurer la succession à la tête de la Direction Générale du Groupe.

Cependant, cette structure qui repose sur deux organes, un Conseil de Surveillance et un Directoire, n'apparaît pas sur le long terme totalement appropriée à la situation de SAMSE. En effet, le Code de commerce limite à sept le nombre maximum des membres du Directoire et impose un fonctionnement collégial de celui-ci.

Cette limitation du nombre de membres du Directoire est incompatible avec l'organigramme managérial mis en place au sein du Groupe qui conduit à avoir un Comité Exécutif de 17 membres.

Résolution 19 – Adoption des nouveaux statuts

Si vous décidez la modification du mode de direction et de gestion, nous soumettons à votre approbation le projet des nouveaux statuts qui régiraient notre société, étant précisé qu'outre les adaptations dictées par ce nouveau mode de gestion, des modifications spécifiques ont été apportées aux articles 4 et 16 relatifs, respectivement, (i) au transfert du siège social de la société sur

tout le territoire par décision du Conseil d'Administration ratifiée par la plus prochaine Assemblée et (ii) aux pouvoirs du Conseil d'Administration, en vue de permettre au Conseil d'Administration, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale, d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.

Résolution 20 – Délégation de compétence au Conseil d'Administration en matière de modifications statutaires

Nous vous invitons à déléguer au Conseil d'Administration votre compétence à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée des actionnaires.

PARTIE ORDINAIRE

Résolutions 21 à 26 - Nomination des membres du Conseil d'Administration

Si vous approuvez le changement d'organisation et de gouvernance de la société, il vous est proposé, de nommer en qualité d'administrateurs, l'ensemble

Le Directoire

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil de Surveillance

des membres du Conseil de Surveillance actuel, ainsi qu'Olivier Malfait, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il vous est donc ainsi proposé de nommer Paul Bériot, Patrice Joppé, DUMONT INVESTISSEMENT, Olivier Malfait, Martine Paccoud (administratrice indépendante) et Stéphanie Paix (administratrice indépendante). Xavier Duclos, conformément aux dispositions législatives et aux statuts, a été désigné par le Comité Social et Economique, en qualité d'administrateur salarié.

Les informations concernant chacun des membres du conseil figurent au chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Il est précisé que, conformément à la loi, le Conseil d'Administration procédera lors de sa première réunion, tenue à l'issue de la présente Assemblée, à la désignation de son Président et choisira la modalité d'exercice de la Direction Générale.

Résolution 27 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

VIII. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	603 261 161,08	576 193 541,70	550 057 056,76	500 523 537,05	494 241 527,48
Résultat avant impôt, participation, dot amortissements et provisions	48 196 557,94	38 887 683,62	40 582 121,43	63 197 925,01	39 982 207,33
Impôts sur les bénéfices	5 396 280,56	4 896 306,34	6 179 713,67	5 342 252,73	5 956 764,00
Participation des salariés	1 172 237,05	961 861,35	948 071,21	755 420,60	780 355,68
Dot. nettes amortissements et provisions	16 889 992,33	10 713 394,34	11 797 407,44	11 450 330,91	13 325 643,60
Résultat net	24 738 048,00	22 316 121,59	21 656 929,11	45 649 920,77	19 919 444,05
Résultat distribué	24 738 048,00	8 645 210,00	8 645 210,00	7 607 784,80	7 261 976,40
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	12,04	9,55	9,67	16,51	9,61
Résultat après impôt, participation dot amortissements et provisions	7,15	6,45	6,26	13,20	5,76
Dividende attribué	8,00	2,50	2,50	2,20	2,10
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 573	1 505	1 455	1 429	1 490
Masse salariale	52 495 585,80	48 406 202,38	48 245 874,61	45 357 212,69	45 125 118,24
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	19 502 448,23	19 045 570,52	18 576 837,48	17 911 603,09	18 030 528,98

IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 24 738 048,00 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 100 385 € et qui ont donné lieu à une imposition de 33 462 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2019*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	24 738 048,00 €
- Report à nouveau	18 514 420,85 €
Soit un bénéfice distribuable de	43 252 468,85 €
- A la distribution d'un dividende de 8,00 € par action	27 664 672,00 €
- Au report à nouveau	15 587 796,85 €

Ainsi, le dividende s'élève à 8,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 8,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %,

visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 29 juin 2020.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2016	2,20 €
2017	2,50 €
2018	2,50 €

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Ratification de la nomination par cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance indépendant et renouvellement de son mandat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 31 mars 2020 de coopter Martine Paccoud en qualité de membre du Conseil de Surveillance indépendant, en remplacement de BME FRANCE, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance indépendant de Martine Paccoud, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

Sixième résolution (*Ratification de la nomination par cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat*) -

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 31 mars 2020 de coopter Paul Bériot en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Remco Teulings, démissionnaire, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Paul Bériot, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance*) -

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Patrice Joppé, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance*) -

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance indépendant*) -

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance indépendant de Stéphanie Paix, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dixième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) -

L'Assemblée Générale, connaissance prise

du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Onzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) -

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Douzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice 2019*) -

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Treizième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019*) -

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

Quatorzième résolution (*Approbation du rapport sur les rémunérations 2019 des mandataires sociaux visées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-100 II et L.225-37-3 I du Code de commerce, approuve la présentation des informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce, comprises dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise, et relatives aux rémunérations de toutes natures versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise de la politique de rémunération des mandataires sociaux, présentée dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce, et en application des dispositions de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la société, au chapitre 2.4.

Seizième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,

- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2019, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 9 793 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 336 015 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 200 € par action soit un montant maximal d'achat de 67 203 000 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Dix-septième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat

IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,

- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution (Modification du mode d'administration et de gestion) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire,

- décide, d'adopter le mode d'administration de la société prévu par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, qui comporte, à la place du Directoire et du Conseil de Surveillance, un Conseil d'Administration et une Direction Générale,
- prend acte que l'adoption de la présente résolution mettra fin de plein droit aux fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à l'exception du membre salarié, pour lequel le Comité Social et Economique a décidé de le désigner en qualité d'administrateur salarié, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la présente résolution.

Dix-neuvième résolution (Adoption des nouveaux statuts) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, en conséquence de la résolution qui précède, et sous réserve de son adoption, connaissance prise du rapport du Directoire,

- décide la refonte des statuts de la société,
- prend acte des modifications spécifiques suivantes apportées aux statuts sociaux :
 - modification de l'article 4 des statuts relatif au siège social et visant à permettre le transfert de siège social de la société sur tout le territoire

par décision du Conseil d'Administration ratifiée par la plus prochaine Assemblée Générale.

- modification de l'article 16 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil d'Administration, en vue de permettre au Conseil d'Administration, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale, d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, étant précisé que ladite délégation de compétence est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale à la résolution ci-après.

- en conséquence, adopte article par article, puis dans leur ensemble, chacune des modifications des statuts de la société, telles que figurant dans la version refondue des statuts sociaux, lesquels seront annexés au procès-verbal de la présente Assemblée Générale.

Vingtième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la précédente résolution, délègue au Conseil d'Administration, nouvellement nommé, tout pouvoir à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la société pour les mettre en conformité avec toutes les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

A TITRE ORDINAIRE

Vingt-et-unième résolution (Nomination d'un administrateur) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme Olivier Malfait, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

IX. PROJETS DE RESOLUTIONS

Vingt-deuxième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé Paul Bériot, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-troisième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé Patrice Joppé, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-quatrième résolution (*Nomination d'un administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé DUMONT INVESTISSEMENT, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-cinquième résolution (*Nomination d'une administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé Martine Paccoud, en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-sixième résolution (*Nomination d'une administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sous réserve de l'adoption des 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, connaissance prise du rapport du Directoire, nommé Stéphanie Paix, en qualité d'administratrice indépendante, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vingt-septième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

X. DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

SAMSE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2020

Je soussigné (e) :

Nom et prénom _____

Adresse postale _____

Adresse mail _____

Propriétaire de _____ actions nominatives,

Propriétaire de _____ actions au porteur,

de la société SAMSE,

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de commerce,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à _____ le _____ 2020

Signature :

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

Cette demande est à adresser à :

SAMSE

Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO

Par voie postale : 2 rue Raymond Pitet - CS 70020 - 38030 Grenoble Cedex 2 ou

Par email : service-assemblees@samse.fr (nous vous invitons à privilégier ce mode de transmission compte tenu du contexte actuel)